

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
24/09/2020

Dossier complet le :
24/09/2020

N° d'enregistrement :
2020-ARA-KKP-2761

1. Intitulé du projet

Création d'une plateforme logistique et de production de champignons sur la ZA de Combes, commune de Chaspuzac (43)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Michel JOUBERT

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 3 4 1 9 0 0 0 1 8

Forme juridique

Communauté d'agglomérations

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° a)	Construction d'un bâtiment de 12 000 m ² (logistique+production + bureaux)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La surface totale du projet est de 3.72 ha.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 12 000 m² consacré à la culture de champignons, d'un espace de stationnement pour le personnel et d'une voie de desserte poids-lourds pour la logistique.

Un tiers de la surface totale (soit 1.15 ha) sera dédié aux espaces verts (verger, haies, arbres de hauts jets, éco paturage).

Deux bassins de rétention sont prévus pour les eaux de process et les eaux pluviales.

4.2 Objectifs du projet

La zone d'activité de Combe, située à proximité immédiate des bourgs de Chaspuzac et de Loudes, est une zone à fort potentiel avec un positionnement stratégique départemental. Une vingtaine d'entreprises y sont d'ores et déjà installées.

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV) souhaite accompagner l'entreprise LOU-LEGUMES désireuse de développer une champignonnière pour approvisionner le marché Auvergne-Rhône-Alpes.

Créée en 2009, l'entreprise a pour objectif de relocaliser la production du champignon frais sans pesticide (la majeure partie de la production étant importée de Pologne et des Pays-Bas). Un premier site de production a ouvert en 2015 à Poilley (35). A ce jour, elle a besoin d'augmenter sa capacité de production pour répondre à la demande.

L'entreprise prévoit une production annuelle de 13 000 tonnes d'ici 3 ans sur le site de Chaspuzac et la création nette de 180 emplois en CDI (temps plein).

La CAPEV va porter la construction du bâtiment, qui sera alors occupé par LOU-LEGUMES au moyen d'un crédit-bail.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Lors de la phase travaux de ce projet, seront réalisés :

- les excavations et déblais pour la réalisation des fondations du bâtiment, parkings et voiries, ainsi que pour la création des ouvrages de rétention (eaux de process et eaux pluviales);
- les tranchées pour la mise en place des réseaux souples et des réseaux EU et EP dans l'emprise du site (le terrain étant déjà viabilisé);
- la construction du bâtiment d'exploitation et des voiries;
- la réalisation des aménagements paysagers extérieurs (aménagement des espaces verts, création d'un verger, plantation de haies et d'arbres de hauts jets, végétalisation du parking).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les principaux enjeux identifiés et à prendre en compte dans le projet sont les suivants :

- qualité environnementale : mise en place d'un aménagement paysager complexe et diversifié sur le site (verger, haies, arbres). Ils seront entretenus en ayant recours à l'éco-pâturage;
- Le site sera équipé de panneaux photovoltaïques pour contribuer à l'alimentation électrique de la champignonnière;
- L'infiltration des eaux pluviales sera privilégiée sur la zone de stationnement (places en pavés drainants enherbés);
- création d'emplois : 180 salariés en 2023;
- besoin en stationnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet est soumis à permis de construire (déposé en juillet 2020);
- Le projet doit se conformer à l'arrêté d'autorisation de rejets des eaux pluviales dans le milieu naturel au titre du Code de l'Environnement délivré à la CAPEV pour l'aménagement de la ZA de Combe (une notice hydraulique dédiée à la gestion des EP du projet a été soumis à la CAPEV en juillet 2020);
- Le projet est également soumis à cette procédure d'examen au cas par cas (catégorie de projet n°39) car la surface du bâtiment est supérieure à 1 ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	3.72 ha
Surface de plancher des bâtiments	12000 m ²
Surface d'espaces verts aménagés	11500 m ²
Surface de voirie en enrobé (hors parking)	5300 m ²
Surface de zone de remplissage (béton)	3250 m ²
Surface de stationnement (dont voirie interne)	3150 m ²
Surface du bassin de rétention EP	1700 m ²
Surface du bassin de rétention des eaux de process	300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone d'Activité de Combe
Commune de Chaspuzac (43)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 4' 1" N Lat. 3° 4' 10" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone ZNIEFF la plus proche est située 50 m au Nord du projet dans la vallée du Say. Il s'agit de la ZNIEFF de type II n°830007466 "Devès" cf. Annexes
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif Central
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PEB de l'aérodrome de Loudes approuvé le 24 mai 2006
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à 7 km à l'Ouest cf. Annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la champignonnière n'engendrera pas de prélèvements d'eau directs dans les eaux de surface ou souterraines. Le site sera raccordé au réseau d'eau potable de la ZA afin de pallier au besoin sanitaire. Une hausse de consommation est attendue pour la production de champignon (eau de process à mettre en rapport avec les consommations existantes sur la ZA).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas de modification prévisibles des masses d'eau et ne devrait pas impliquer de drainage des terrains. Une étude géotechnique sera réalisée et permettra de connaître la profondeur de la nappe d'eau souterraine. Rappel : Le projet est hors de tout périmètre de captage d'eau potable
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le terrassement de la plateforme qui accueillera le bâtiment et les voiries, un équilibre remblai/déblai a été recherché. Il est envisageable de faire appel à des matériaux de construction calibrés (grave non traités ou graves recyclées de démolition) pour les assises du bâtiment et les remblais de tranchées sous voirie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sur la biodiversité sera très faible car : - les parcelles retenues pour ce projet sont aménagées et viabilisées dans l'attente de l'accueil d'une entreprise; - Il n'existe pas de haie marquée au sein du site, seulement un petit linéaire de verdure associé à d'anciens murets en pierres sèches (état de dégradation avancé); - il n'existe pas de milieu aquatique au sein du projet : pas de mare, pas de ruisseau, pas de zone humide.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 7 kilomètres du plus proche site Natura 2000. Le projet n'aura pas d'impact négatif sur un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur une zone sensible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un lot d'une zone d'activité, sur la commune de Chaspuzac qui est couverte par un PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRt sur la commune
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRn sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de champignonnière n'induit pas des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hausse du trafic attendue dans la ZA et sur la RD 906, notamment pour les poids-lourds (87 camions hebdomadaires). Trafic induit par les 180 employés se rendant ou quittant le site; pas de pics journaliers marqués (matin et soir) car le site fonctionnera à horaires postés y compris les week-end.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le trafic poids-lourds engendrera une élévation du niveau sonore. De même, les équipements de ventilation pourraient induire une légère augmentation du niveau sonore. La majorité des équipements sont intégrés dans le bâtiment. La proximité du site avec l'aérodrome peut entraîner des nuisances sonores, même si le site n'est pas dans le zonage PEB de l'aérodrome de Loudes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'odeur.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de sa phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de vibration. Des vibrations sont à prévoir lors de la phase de travaux = impact limité et temporaire.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage de la voirie et des parkings engendrera des émissions lumineuses. Une étude sera réalisée pour réduire ces émissions : localisation des réverbères, orientation de l'éclairage, durée de l'éclairage, type d'éclairage : LED...).
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rappelons que des réverbères existent déjà au sein de la ZA et qu'il n'est pas prévu de travailler hors du bâtiment en dehors des horaires conventionnels.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz d'échappement des véhicules. La vitesse de circulation sera réduite ; les rejets de gaz d'échappement en seront d'autant réduits. Le process nécessite la consommation de gaz Propane pour chauffer l'eau, faire de la vapeur et chauffer les locaux tertiaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eaux pluviales induits par l'imperméabilisation des sols : collecte et rétention dans un bassin dédié avant rejet régulé dans le réseau EP de la ZA.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux types d'effluents seront engendrés: - les eaux de process: collecte et rétention dans un bassin dédié après pré-traitement. Le bassin sera vidangé régulièrement par une entreprise spécialisée (pour traitement en station d'épuration); - les eaux usées en provenance des sanitaires (personnel). Les EU seront collectées par le réseau EU de la ZA (traitement en station d'épuration).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets pendant sa phase de travaux (déchets de chantier triés dans différentes bennes pour le recyclage) et pendant sa phase d'exploitation (déchets organiques liés à la production de champignons). Les déchets produits ne seront pas dangereux. Les déchets seront pris en charge par les filières de ramassage et de traitement appropriées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est hors périmètre de protection du patrimoine architectural ou culturel. Pas de données accessibles concernant les vestiges archéologiques ; fouilles préventives réalisées en 2013 par l'INRAP avant l'aménagement de la ZA (n° OA 7378 ; Période chronologique : période récente).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Depuis l'aménagement de la ZA, le site est en attente d'urbanisation. Le projet fera passer la parcelle d'un usage de pâture (usage transitoire) à un usage industriel (usage prévu par l'aménagement de la ZA et le PLU).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une série de mesures est prévue pour favoriser l'intégration environnementale du projet :

- Les espaces verts couvrent près d'un tiers de la surface aménagée (1.15 ha hors bassins de rétention) ;
- Le parking sera aménagé avec plantations de haies vives, mise en œuvre de noues d'infiltration et mise en place d'arbres de hauts jets ;
- Les places de stationnements sont traitées en pavés drainants enherbés ;
- Des ruches et hôtels à insectes seront installées sur le site ;
- Un verger conservatoire d'environ 1 500 m² sera aménagé sur l'espace vert au Sud-Ouest du site ;
- Le grand espace vert au Nord du site sera planté et géré en éco pâturage.

Pour les plantations, les essences seront choisies en concertation avec un paysagiste en privilégiant des essences et variétés locales adaptées au milieu.

L'ensemble de ces mesures permettra au site d'être rapidement colonisé par une grande diversité d'insectes, d'oiseaux et des petits mammifères pour limiter l'impact de l'aménagement sur l'environnement.

Voir documents en annexe pour plus de précisions.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document joint au formulaire faisant état des investigations de terrain de juillet 2020 et du diagnostic environnemental du site.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Le Puy-en-Velay le, 24 Septembre 2020

Signature

**Le Président
de la Communauté d'agglomération
du Puy-en-Velay**



Michel JOUBERT

சென்னை
பெரியகோட்டை
பெரியகோட்டை



1952

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY
/
LEGULICE



**CREATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE ET DE
PRODUCTION SUR LA ZA DE COMBE A CHASPUZAC**

*Annexes à la Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale (CERFA n° 14734*03)*



- Septembre 2020 -

SIEGE SOCIAL

180 av. des Estelles – ZA de Taulhac – 43000 LE PUY EN VELAY
Tél. : 04 71 04 97 55 – contact@ab2r.fr

BUREAU SECONDAIRE

2 Chemin des Lombards – 48300 LANGOGNE
Tél. : 04 66 46 49 06

SOMMAIRE

1	CONTENU DU DOCUMENT	4
2	PLAN DE SITUATION DU PROJET.....	5
2.1	COMMUNE D'IMPLANTATION	5
2.2	SITUATION DU PROJET SUR LA COMMUNE DE CHASPUZAC	6
3	PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION	8
4	PLANS DU PROJET	9
4.1	IMPLANTATION DANS LA ZA	9
4.2	CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES	10
4.3	INTEGRATION ENVIRONNEMENTALE.....	10
4.4	GESTION DES EFFLUENTS ET REJETS LIQUIDES.....	13
5	PLAN DES ABORDS DU PROJET	14
6	DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	17
6.1	SITUATION REGLEMENTAIRE DU PROJET	17
6.2	ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT / DU MILIEU NATUREL	19
6.3	PATRIMOINE NATUREL	26
7	LE PROJET LOU-LEGUMES A CHASPUZAC	28

INDICE

B	23/09/2020	H. POUDEROUX	Version validée MO, Architectes
A	22/09/2020	H. POUDEROUX	Version initiale
Indice	Date modification	Rédacteur	Objet de la révision

1 CONTENU DU DOCUMENT

Le présent document contient les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire CERFA n°14734*3. Il comprend :

- Un plan de situation du projet (annexe 2 du formulaire) ;
- Une planche photographique de la zone d'implantation (annexe 3 du formulaire) ;
- Un plan du projet (annexe 4 du formulaire) ;
- Un plan des abords du projet (annexe 5 du formulaire).

Ces pièces constituent les annexes obligatoires au formulaire cas par cas.

Les deux dernières parties du présent document contiennent :

- Une annexe complémentaire présentant un diagnostic environnemental du site ;
- Un descriptif du projet de l'entreprise LOU-LEGUMES.

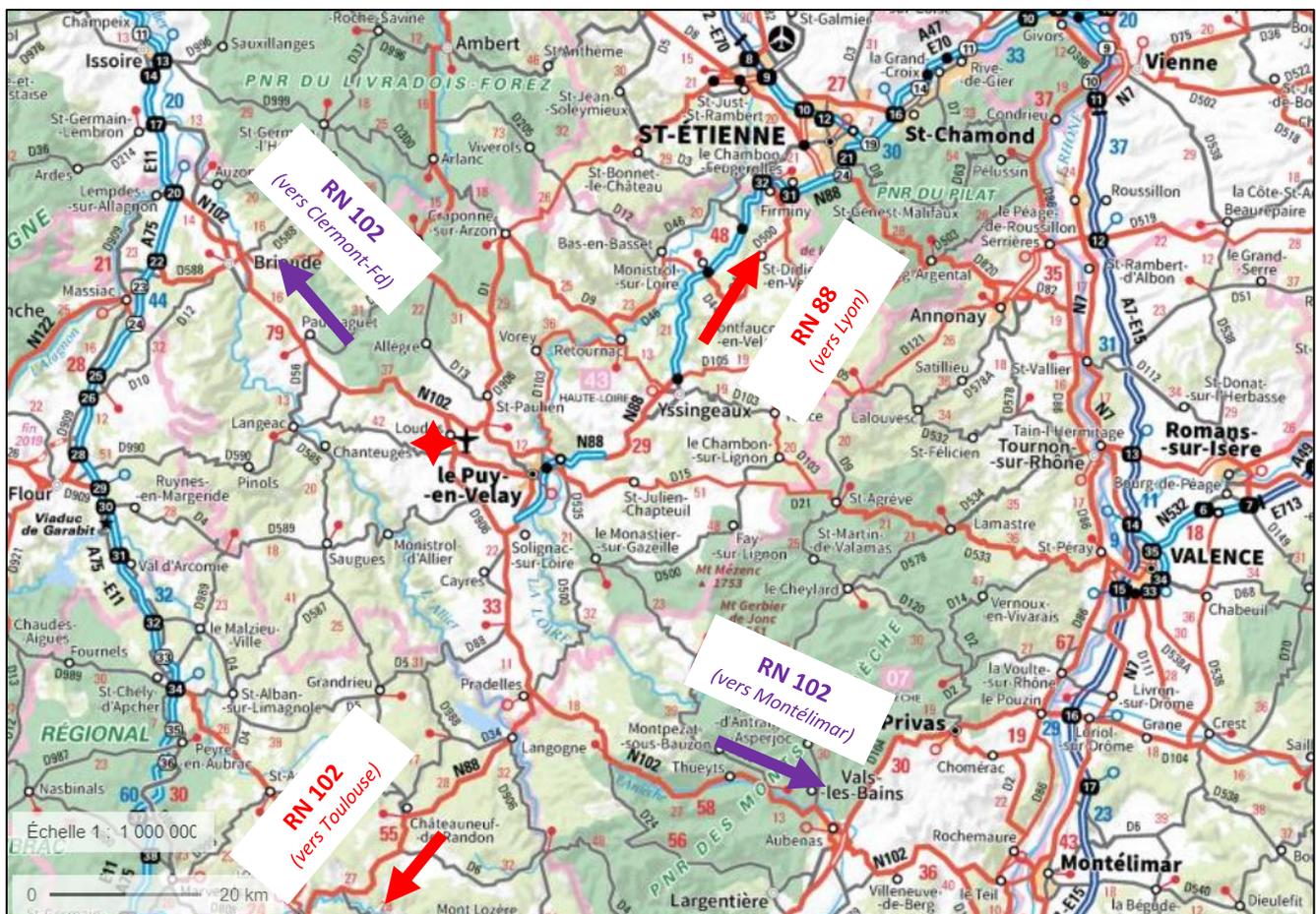
2 PLAN DE SITUATION DU PROJET

2.1 Commune d'implantation

Le projet se situe sur la Zone d'Activité de la Combe à CHASPUZAC. Cette commune de Haute-Loire (43) se trouve à 11 km au Nord-Ouest de la ville du Puy-en-Velay. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV) et se trouve dans la zone montagne « Massif Central ».

Outre sa proximité avec l'aéroport Le Puy-Loudes, qui assure une liaison quotidienne avec Paris, la ZA de Combe est desservie par la route départementale RD906 qui passe à sa limite Nord-Est. Cette voie relie les deux grands axes routiers du département :

- L'axe Lyon – Toulouse (RN88)
- L'axe Clermont-Ferrand – Avignon (RN102)



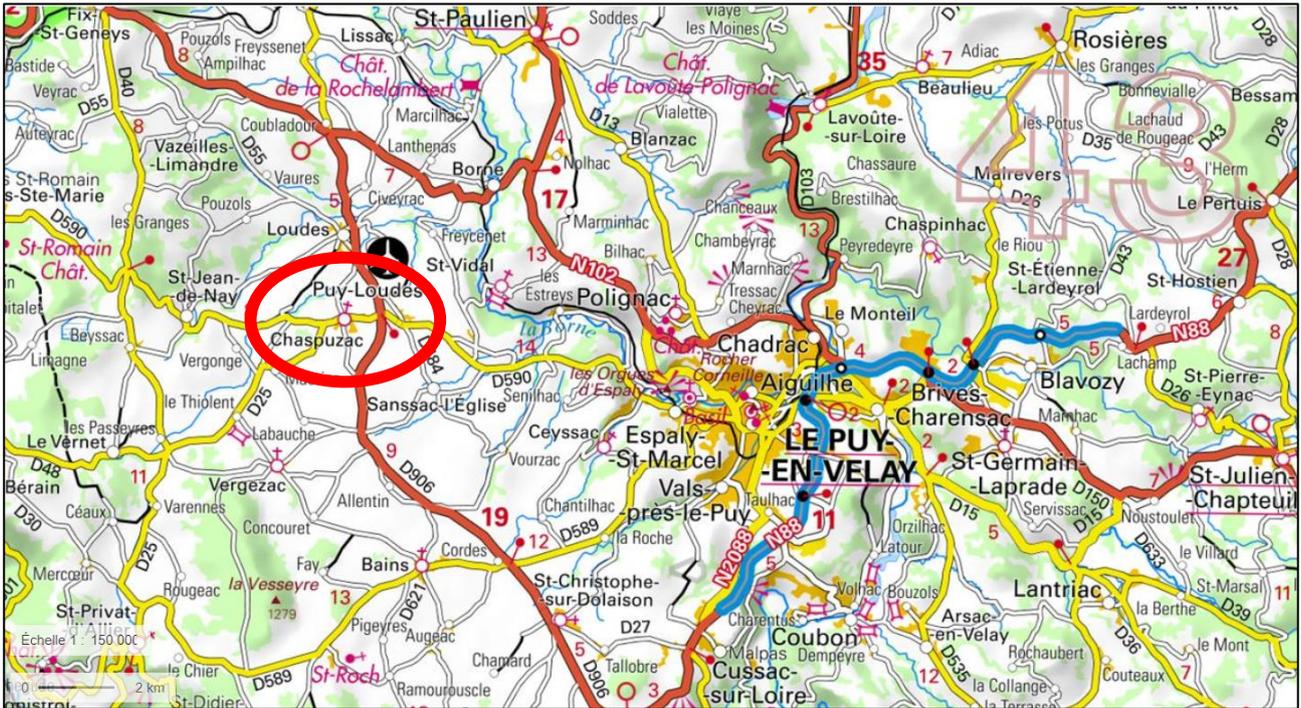


Figure 2 : Localisation de la commune de Chaspuzac dans le département de la Haute-Loire (source : Géoportail)

2.2 Situation du projet sur la commune de Chaspuzac

Le projet sera implanté sur la parcelle AC 343, d’une surface de 50 187 m², qui contient le lot concerné par le projet ainsi qu’une bande de terrain sur laquelle est implanté le bassin d’orage qui recueille les eaux pluviales de la ZA. Le lot dédié au projet a quant à lui une surface d’environ **37 166 m²**. Le site du projet se situe au Nord-Ouest de la ZA de la Combe, entre les sites de La Maroquinerie du Puy et de la Librairie Laïque.

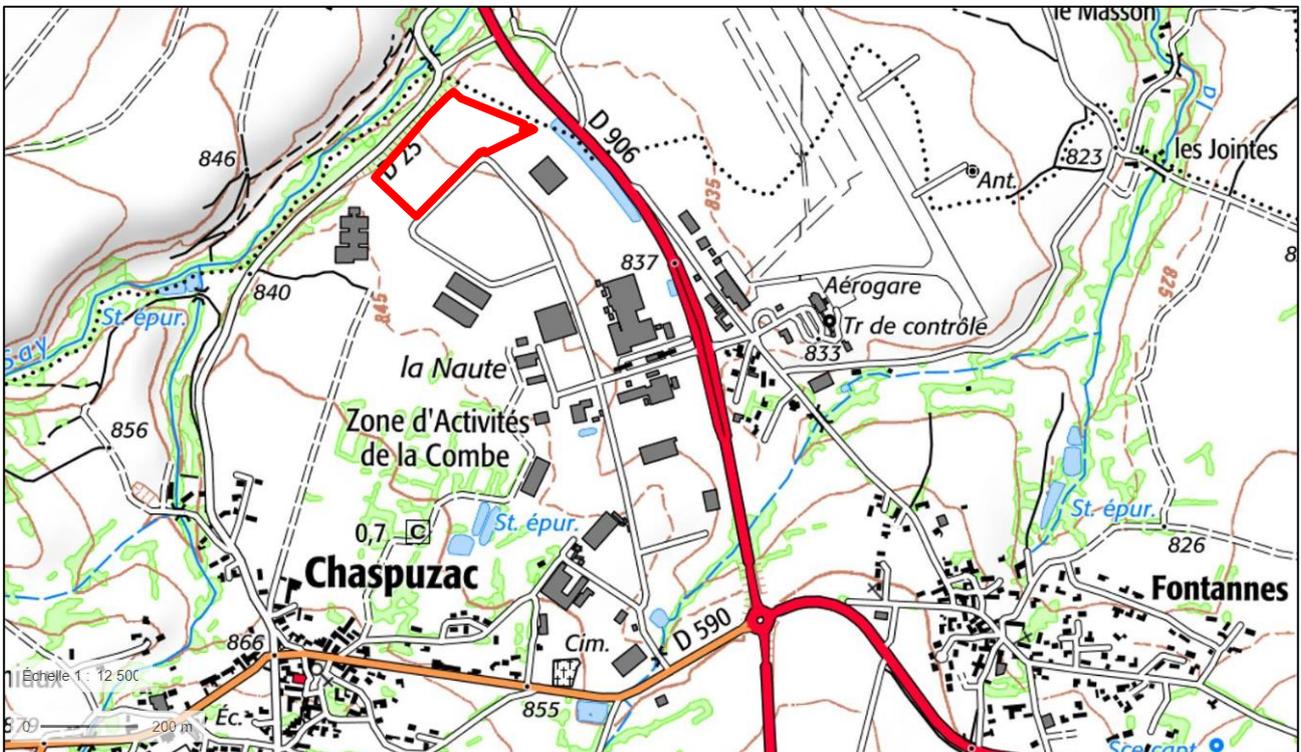


Figure 3 : Localisation du site sur carte topographique au 1/25 000 (source : Géoportail)

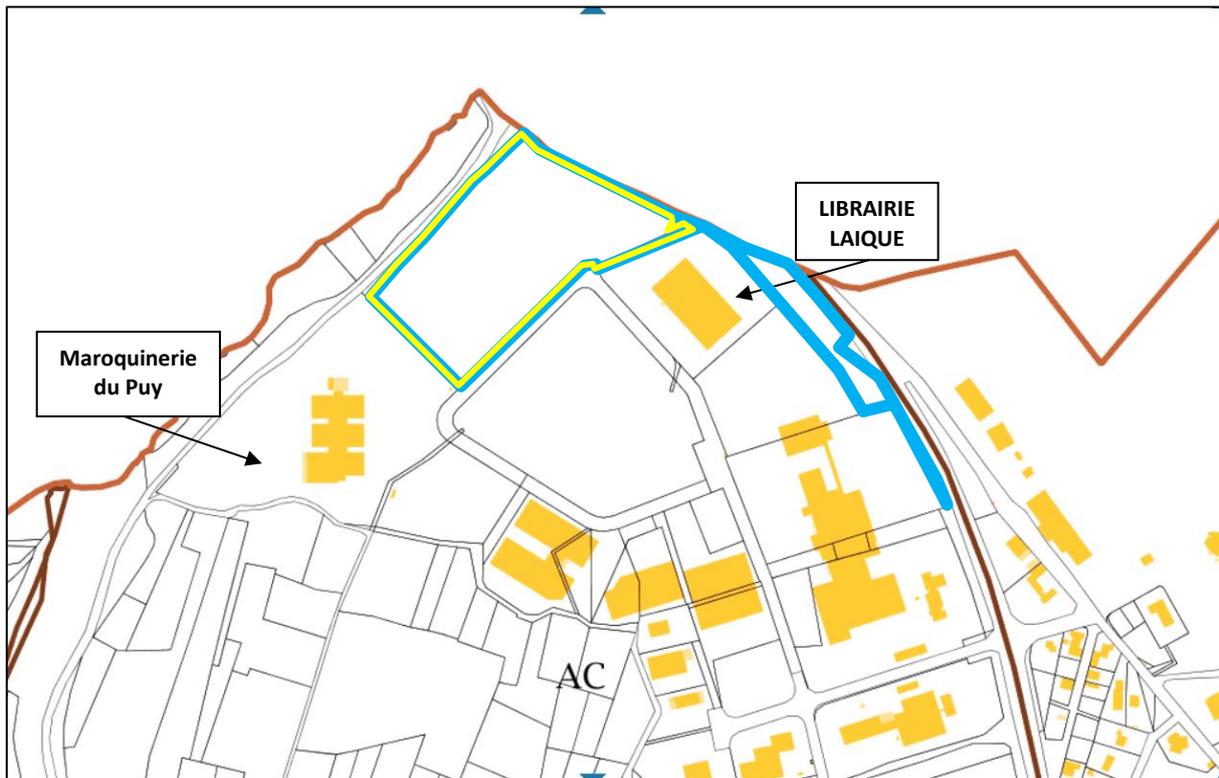


Figure 4 : Extrait cadastral de la parcelle AC 343 (emprise bleue) sur laquelle est prévu le projet (emprise jaune ; source : cadastre.gouv.fr)

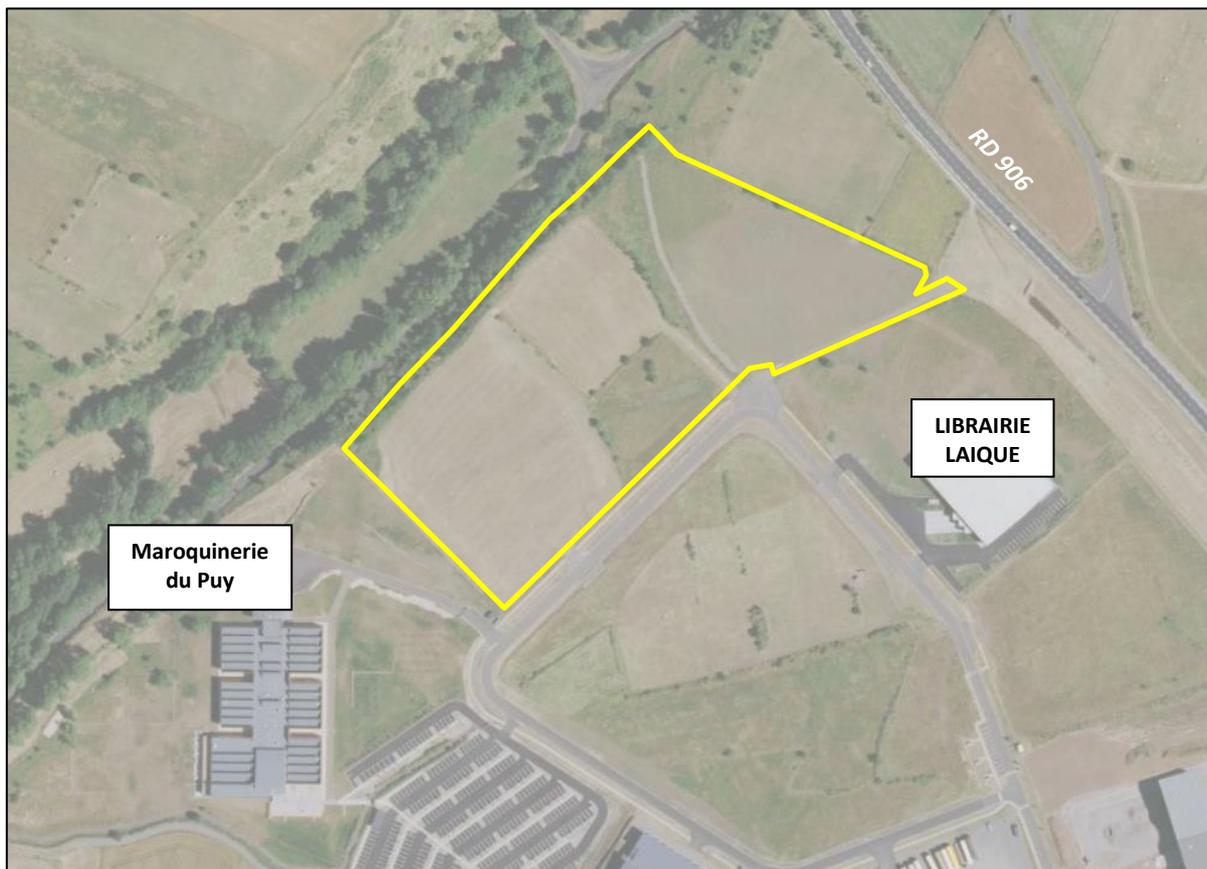


Figure 5 : Photo satellite de la parcelle concernée par le projet (source : Géoportail ; prise de vue 10/07/2016)

3 PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Une visite de terrain a été réalisée le 22 juillet 2020 par AB2R afin de situer le projet dans son environnement.

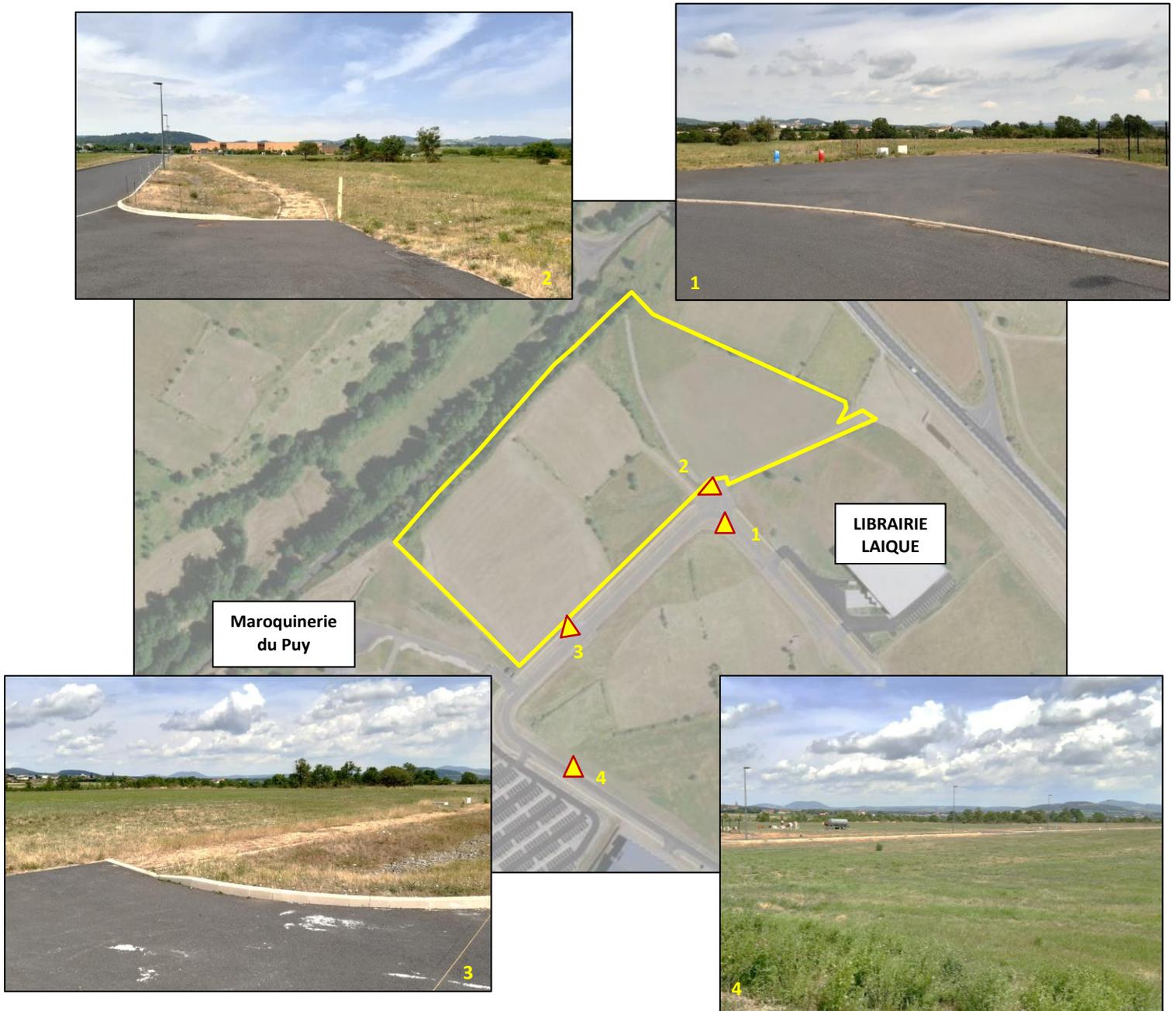


Figure 6 : Planche photographique du site du projet Légulice dans l'environnement (source : AB2R)

4 PLANS DU PROJET

Les données présentées ci-dessous ont été transmises à AB2R par le cabinet Tricot Architecture le 17/09/2020. Elles constituent la version à jour du projet à la date du dépôt du présent dossier.

4.1 Implantation dans la ZA

Le projet s'inscrit dans la logique de développement de la ZA de Combe, sur laquelle sont déjà présentes plusieurs entreprises

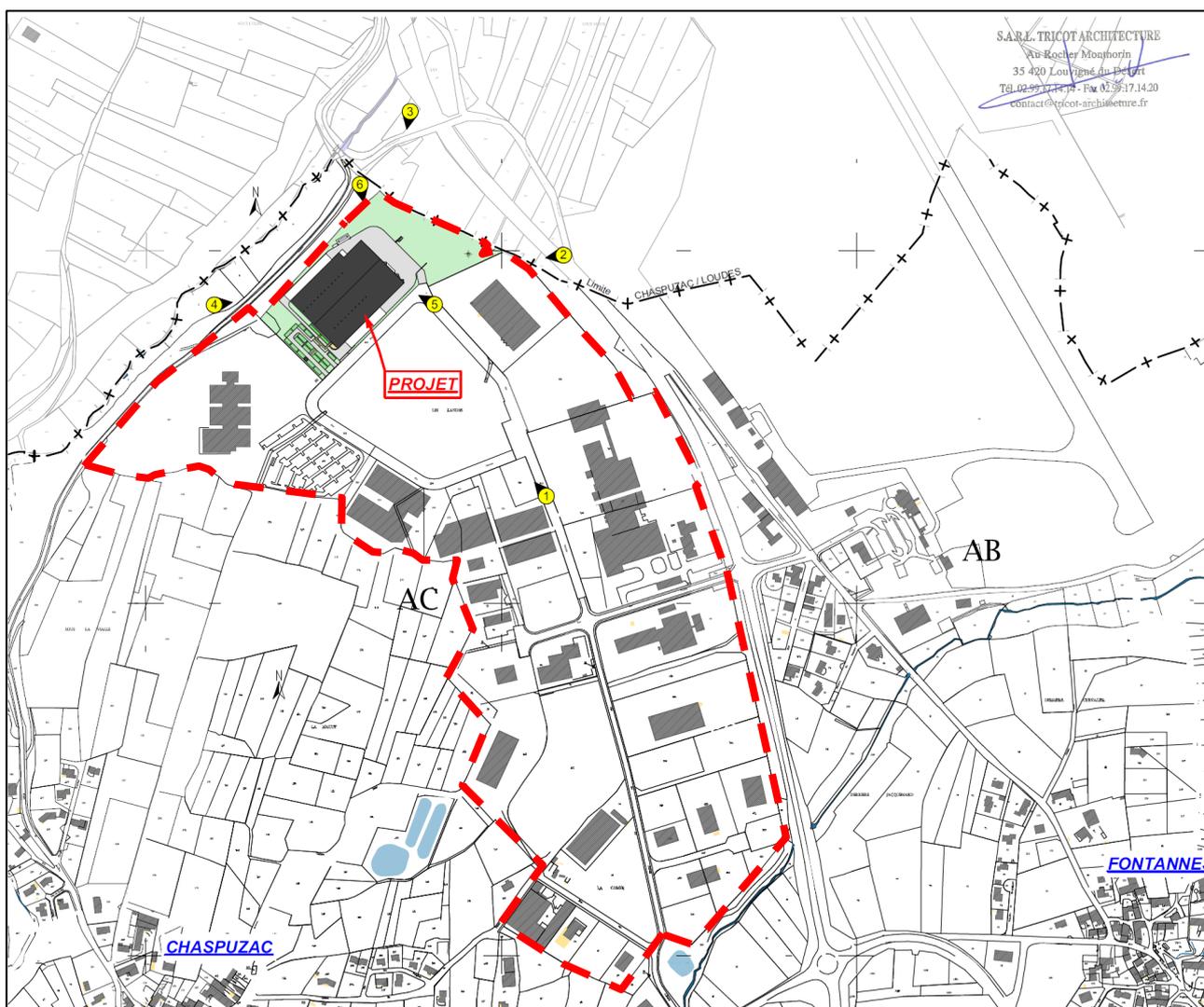


Figure 7 : Situation du projet dans la ZA de Combe (pointillé rouge ; source : Tricot Architecture)

4.2 Caractéristiques architecturales

La surface du projet est d'environ 3.72 ha.

Le projet prévoit :

- Un bâtiment avec une surface de plancher de 12 000 m² ;
- Une zone de stationnement pour le personnel (91 places) devant l'accès Sud du lot ;
- Une voie de desserte poids-lourds devant l'accès Nord du lot ;
- Des zones de remplissage le long des flancs Nord et Sud du bâtiment ;
- Deux zones d'espaces verts au Nord du parking (plantation d'un verger conservatoire) et au Nord-Est du lot (éco pâturage + plantation et zone d'implantation des bassins de rétention à ciel ouvert).

4.3 Intégration environnementale

Une série de mesures est prévue pour favoriser l'intégration environnementale du projet :

- Les espaces verts couvrent près d'un tiers de la surface aménagée (1.15 ha hors bassins de rétention) ;
- Le parking sera aménagé avec plantations de haies vives, mise en œuvre de noues d'infiltration et mise en place d'arbres de hauts jets ;
- Les places de stationnements sont traitées en pavés drainants enherbés ;
- Des ruches et hôtels à insectes seront installés sur le site ;
- Un verger conservatoire d'environ 1 500 m² sera aménagé sur l'espace vert au Sud-Ouest du site ;
- Le grand espace vert au Nord du site sera planté et géré en éco pâturage.

Pour les plantations, les essences seront choisies en concertation avec un paysagiste en privilégiant des essences et variétés locales adaptées au milieu.

L'ensemble de ces mesures permettra au site d'être rapidement colonisé par une grande diversité d'insectes, d'oiseaux et des petits mammifères pour limiter l'impact de l'aménagement sur l'environnement.

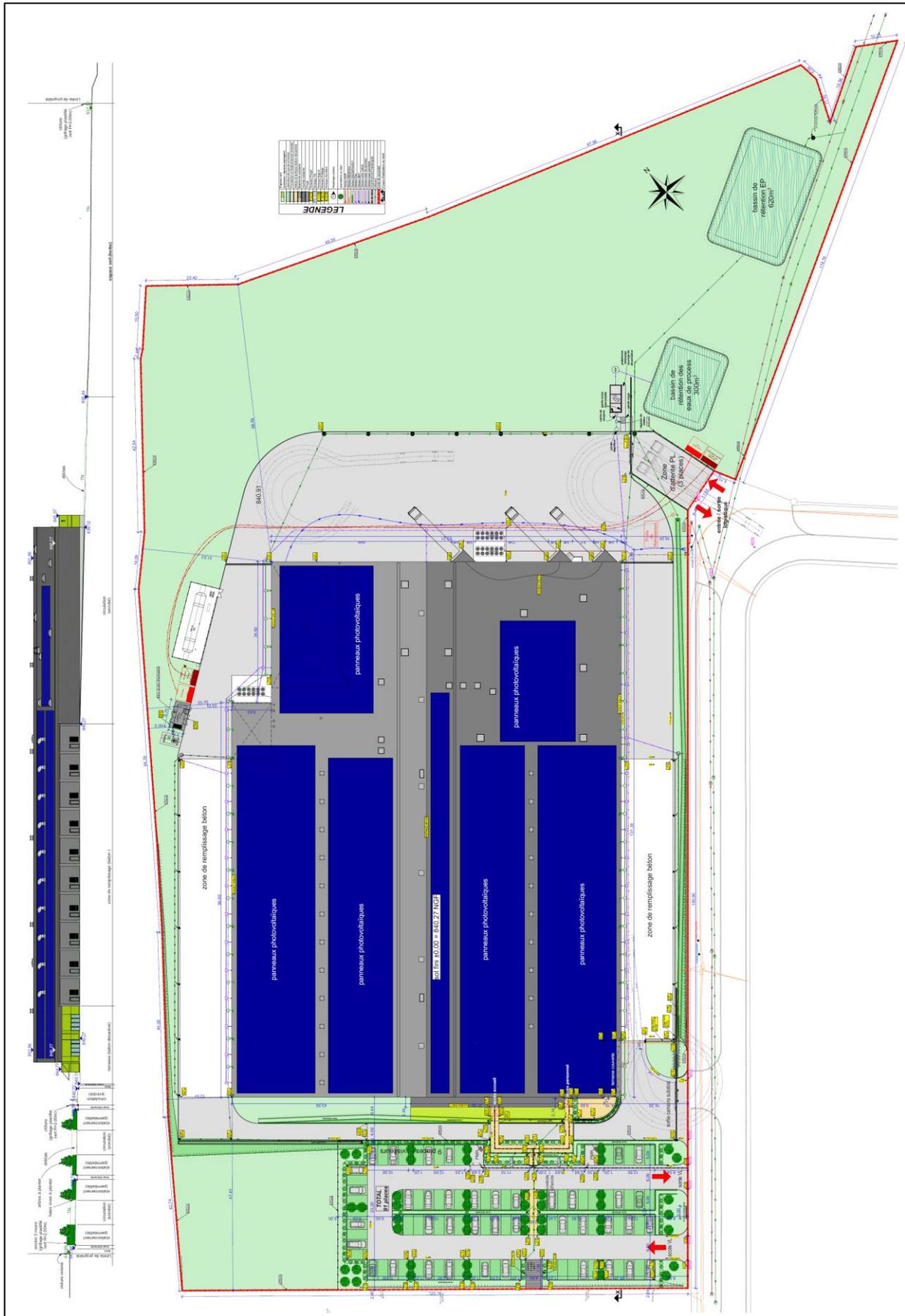


Figure 8 : Plan masse du projet (source : Tricot Architecte)

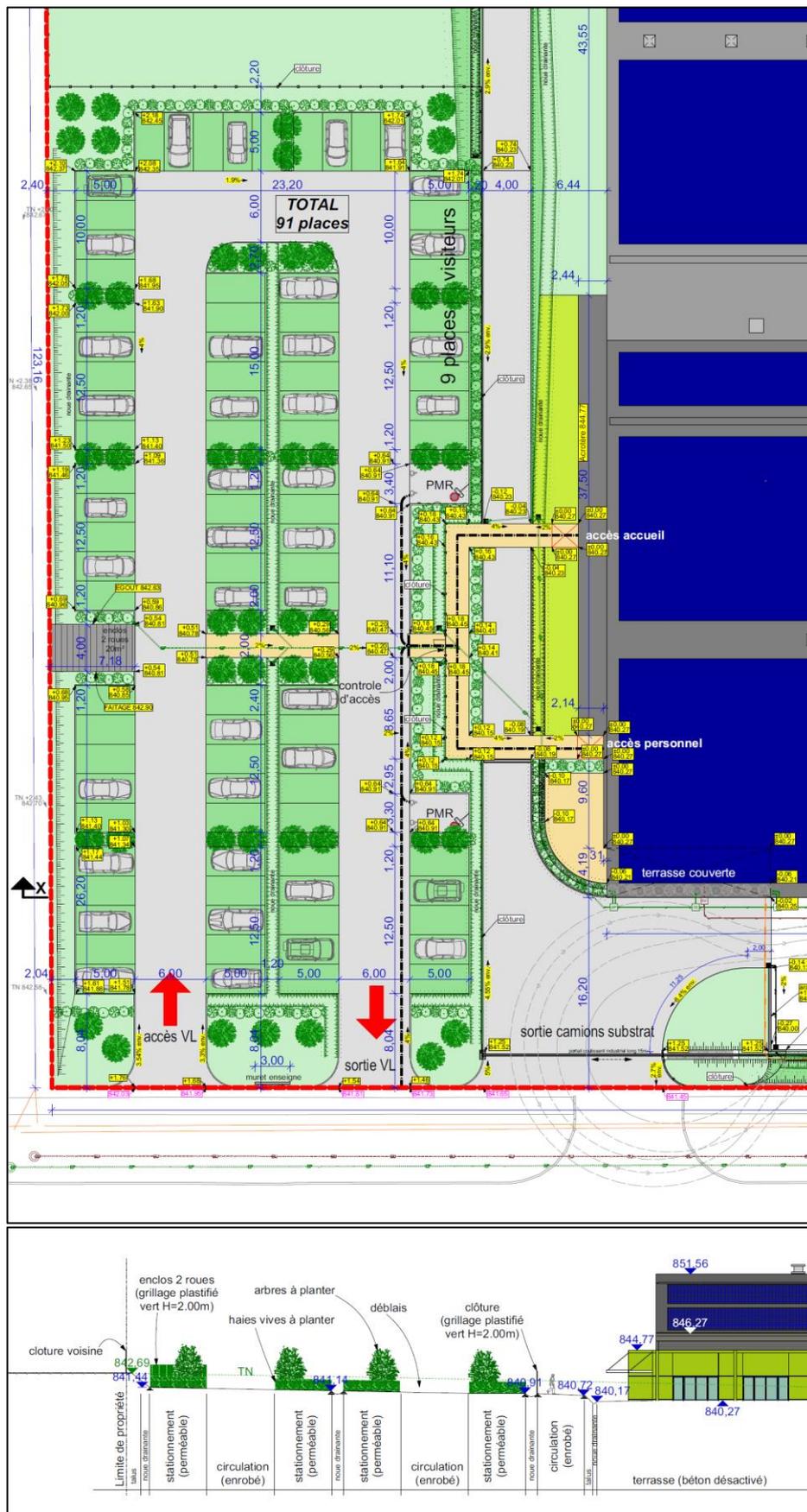


Figure 9 : Détail de l'aménagement du parking au Sud-Ouest du site (source : Tricot Architecte)

4.4 Gestion des effluents et rejets liquides

Le projet engendre trois types d'effluents et rejets liquides : eaux de process, eaux usées domestiques et eaux pluviales.

Les eaux de process seront gérées directement sur site. Un réseau de collecte dédié dirigera ces effluents vers une installation de prétraitement (dégrilleur) et un ouvrage de rétention de 300 m³ (bassin de décantation). Le bassin sera vidangé régulièrement par une entreprise spécialisée (pour traitement final en station d'épuration).

Les eaux usées domestiques (sanitaires, cuisine...) seront collectées par le réseau EU de la ZA de Combe pour un traitement à la station d'épuration de Chaspuzac. Cette dernière est suffisamment dimensionnée pour supporter les EU domestiques du site.

Les eaux pluviales des plateformes et bâtiments seront gérées conformément aux prescriptions en vigueur. La ZA de Combe bénéficie d'un arrêté d'autorisation de rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel au titre du Code de l'Environnement. Dans cet arrêté, il est précisé que les lots de surface supérieure à 4 000 m² doivent gérer en quantité et qualité leur rejet dans le réseau communautaire, sur les bases d'une pluie trentennale avec un débit de fuite de 3 L/s/ha.

Le mode de gestion retenu pour le projet est un bassin de rétention aérien. Une étude spécifique de dimensionnement, réalisée par AB2R en juillet 2020, conclu à un besoin de rétention de 620 m³ ; un bassin avec une emprise globale de 1 700 m² sera créé en bordure Nord-Est du site du projet.

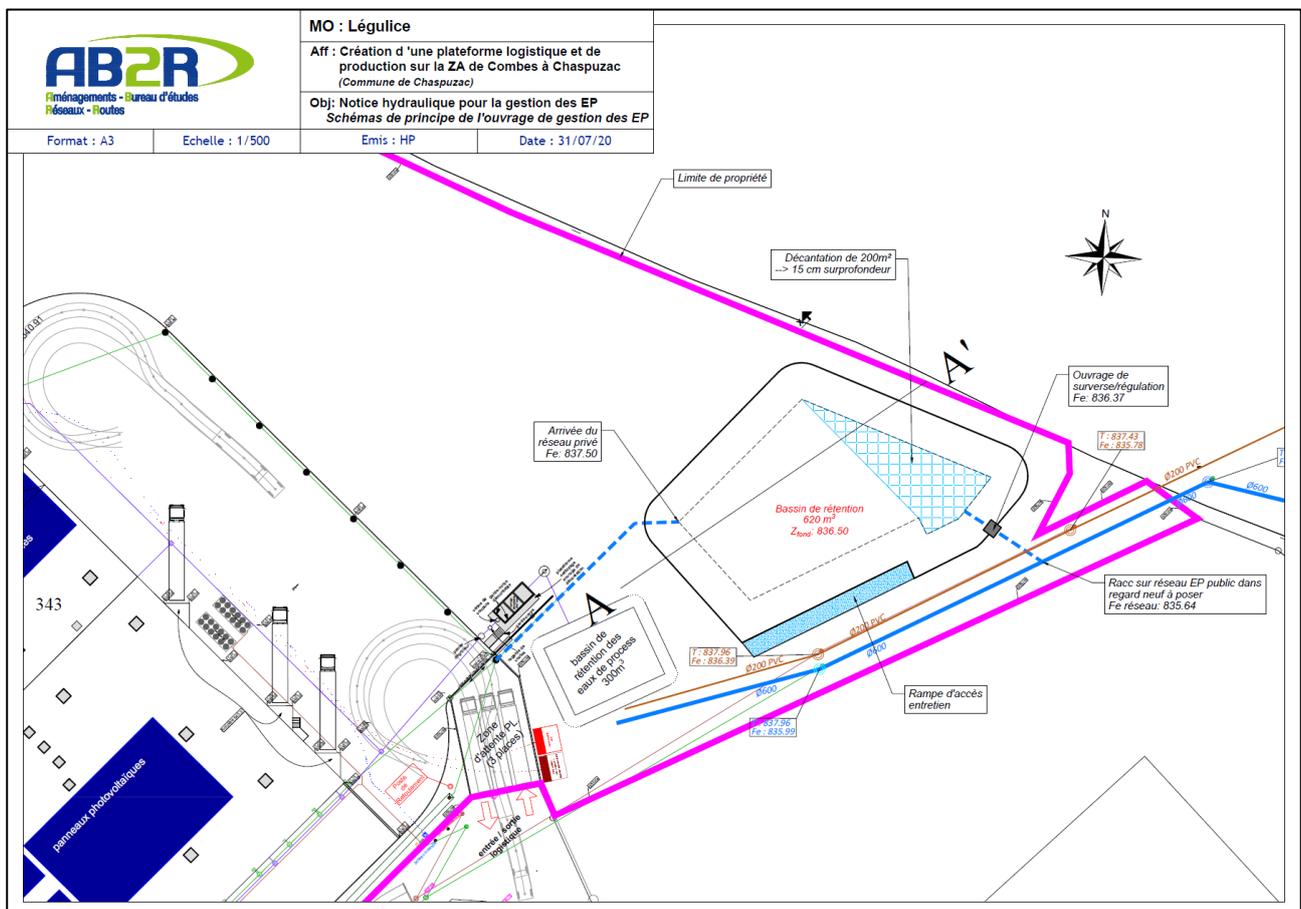


Figure 10 : Implantation des bassins de rétention (eaux de process et eaux pluviales) associés au projet (source : AB2R)

5 PLAN DES ABORDS DU PROJET

Une campagne photographique par drone a été réalisée au printemps 2020 par le cabinet Tricot Architecture afin de caractériser les abords du projet.





Figure 11 : Planche photographique du site du projet Légulice dans l'environnement lointain (source : Tricot Architecture)

Une autre vision est donnée par les photos aériennes de 2016 et de la période 2000-2005 :

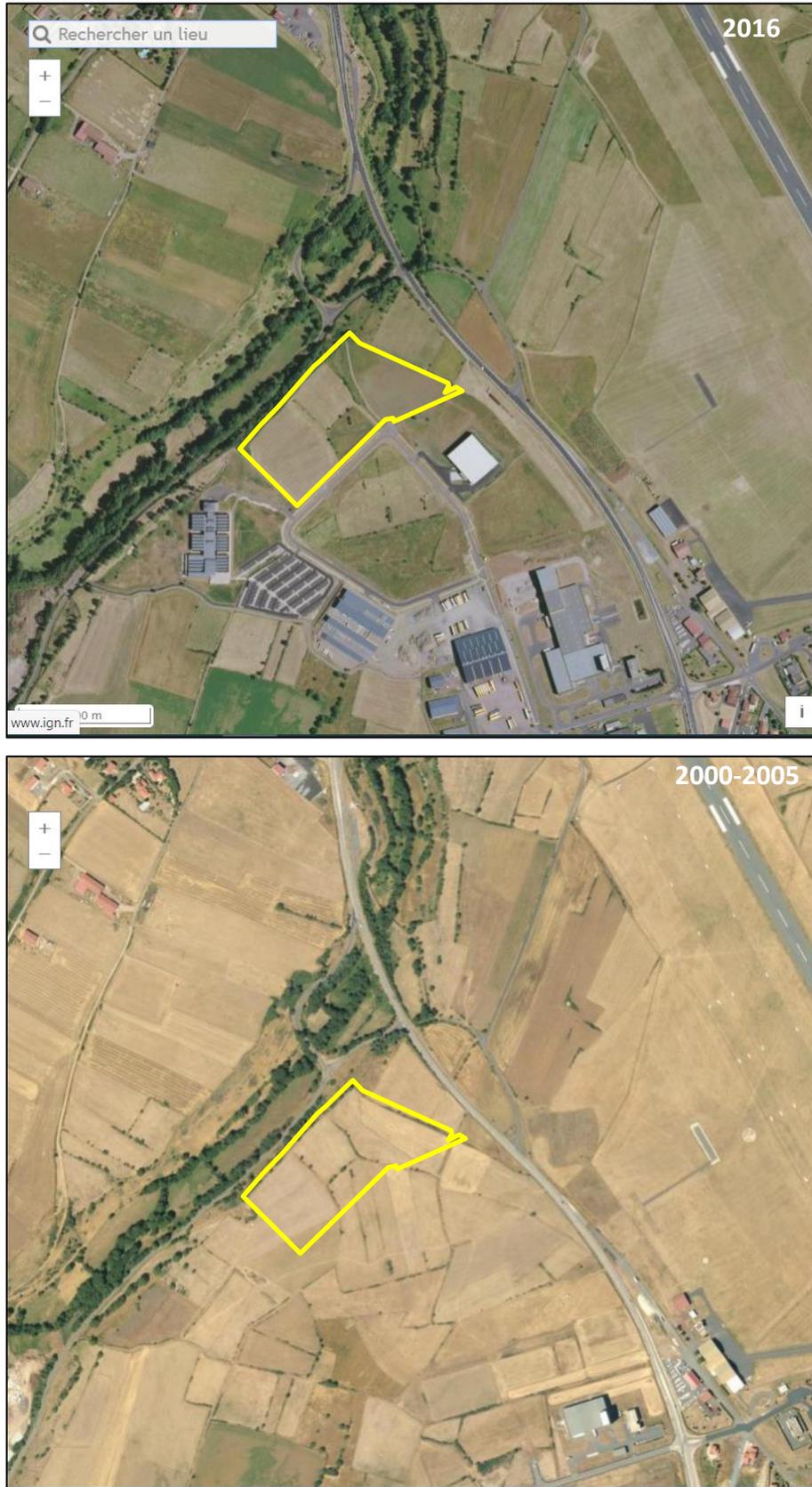


Figure 12 : Comparaison des photos aériennes de 2016 et 2000-2005 (source : IGN)

6 DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

6.1 Situation réglementaire du projet

6.1.1 Code de l'Environnement

Article R 214-1

La ZA de Combe bénéficie d'un arrêté d'autorisation de rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel au titre du Code de l'Environnement (Arrêté préfectoral n°DDT-SEF-2013-284).

Dans cet arrêté, il est précisé que les lots de surface supérieure à 4 000 m² doivent gérer en quantité et qualité leur rejet dans le réseau communautaire, sur les bases d'une pluie trentennale avec un débit de fuite de 3 L/s/ha.

Une étude spécifique d'AB2R, réalisée en juillet 2020, traite ce sujet et préconise les mesures à mettre en place pour respecter les obligations en matière de gestion des eaux pluviales.

Article R122-2

Le projet relève de la rubrique 39-a du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement compte tenu de sa surface de plancher de 12 000 m².

A ce titre, il est soumis à examen au cas par cas.

Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains		
CATEGORIE de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m ² .	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m².
	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est supérieure ou égale à 40 000 m ² .	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

Figure 13 : Extrait de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement (source : legifrance)

- Le risque mouvement de terrain (PPRmt).

Les risques identifiés par la base Géorisques sont :

- le risque sismique (2 - faible) ;
- le risque lié aux installations industrielles ;
- la présence de site inventaire BASIAS (les plus proches étant l'aérodrome le Puy-Loudes à l'Est et l'ancienne carrière du Say à l'Ouest).

Toutefois, 4 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris depuis 1982 pour causes :

- d'inondations (01/12/2003 ; 01/11/2008) ;
- de chutes de neiges (26/11/1982) ;
- de tempête (06/11/1982).

6.2 Etat initial du site et de son environnement / du milieu naturel

6.2.1 Géomorphologie

Topographie

Le lot concerné par le projet fait partie de la parcelle AC 343. Les levés topographiques de la ZA indiquent une altitude du terrain naturel entre de 842 et 837 m NGF avec une pente naturelle faible de 2 % vers le Nord-Est (dénivelé de 5.35 m sur un linéaire de 275 m), sans rupture brutale de pente ou présence de talweg marqué. Il s'agit d'une topographie caractéristique des paysages de plateaux volcaniques du Devès.

Avant la construction du bâtiment Légulice, l'exutoire principale des eaux pluviales est le fossé longeant la RD 906 dans le prolongement est de la parcelle. In fine, le rejet final des eaux de ruissellement se fait dans le ruisseau le Say qui s'écoule d'Ouest en Est au Nord du site.

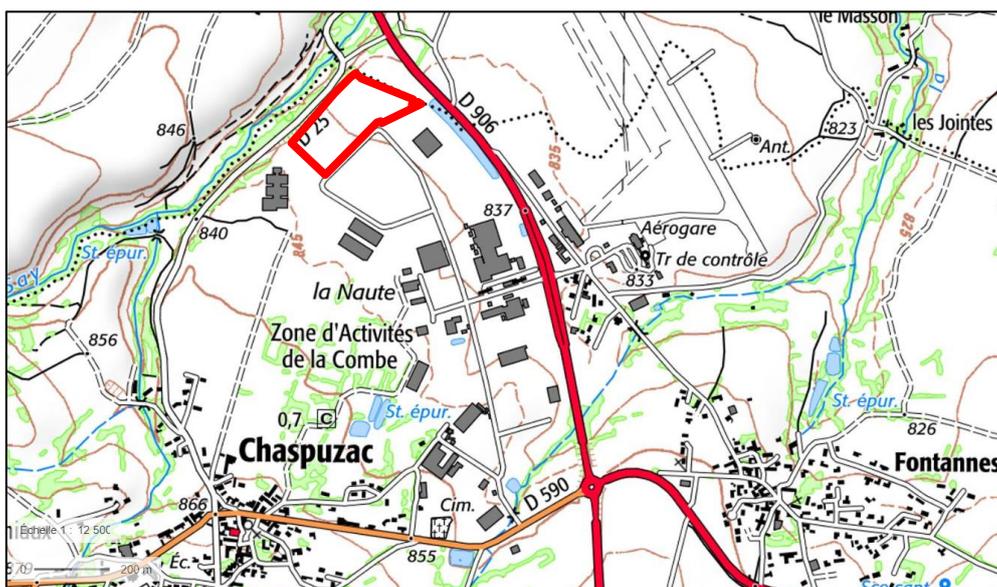


Figure 15 : Extrait de la carte topographique au 1/25 000 (source : Géoportail)

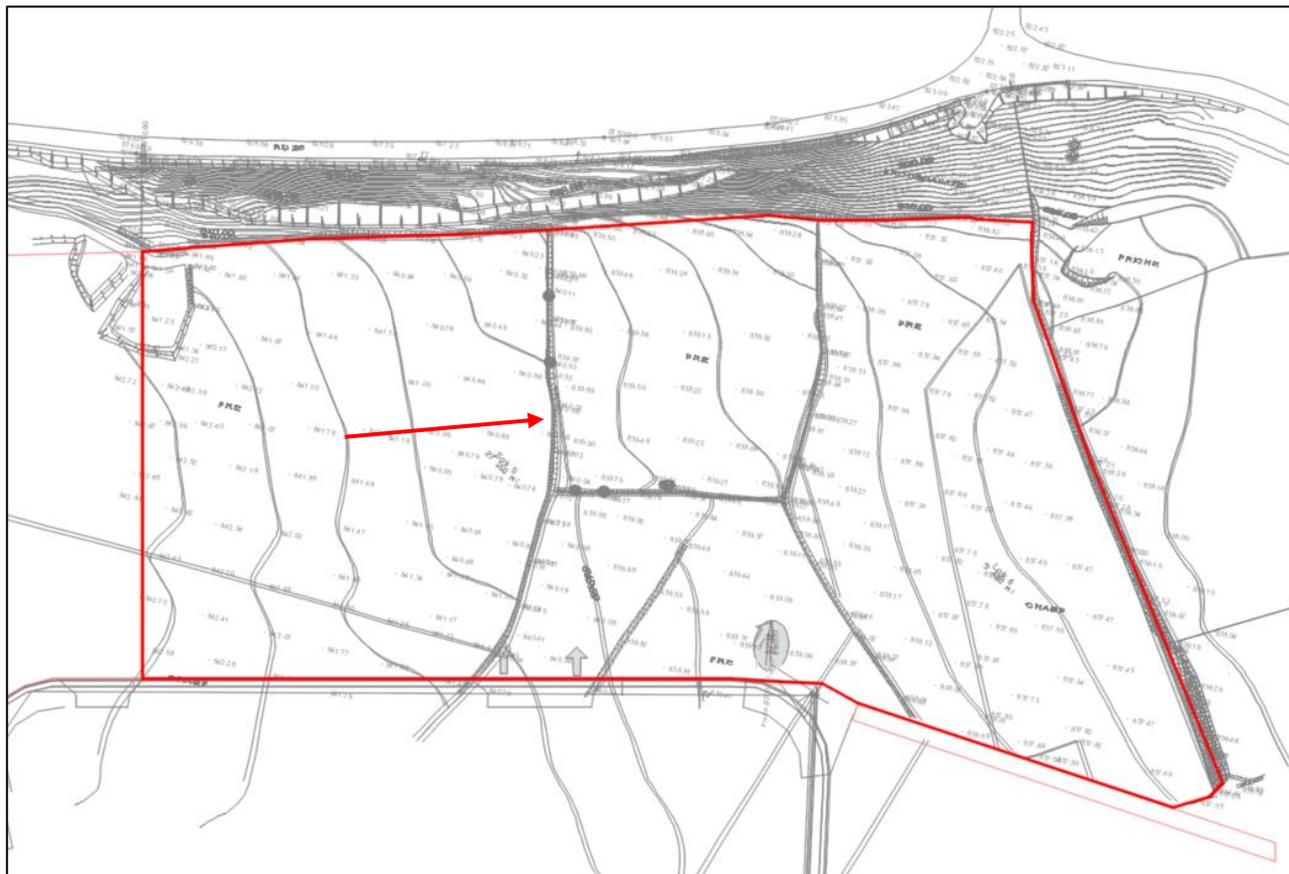


Figure 16 : Topographique du site du projet Légulice avant aménagement (source : Tricot Architecture). Noter la direction de la pente vers l'Est (flèche rouge)

Géologie

La commune de Chaspuzac se trouve sur le **plateau volcanique du Devès** marqués par de larges épanchements basaltiques et de nombreux cônes stromboliens.

Au niveau du projet, le sous-sol est constitué de **basaltes alcalins** postérieures aux dépôts villafranchiens, mise en place entre 1.3 et 0.5 Ma ($2\beta^2$; bleu-mauve). Ces dépôts recouvrent les formations de brèches basaniques d'âge villafranchiens qui affleurent dans le talweg du ruisseau de Say en limite Nord du projet ($br\beta$; ocre) et des basaltes alcalins antérieurs et contemporains des dépôts villafranchiens ($1\beta^2$; bleu foncé) présent dans la vallée du ruisseau de Say au Nord de la RD906.

Voici un extrait de la carte géologique au 1/50 000 (feuille n°791 - Le Puy) sur laquelle se situe le projet :

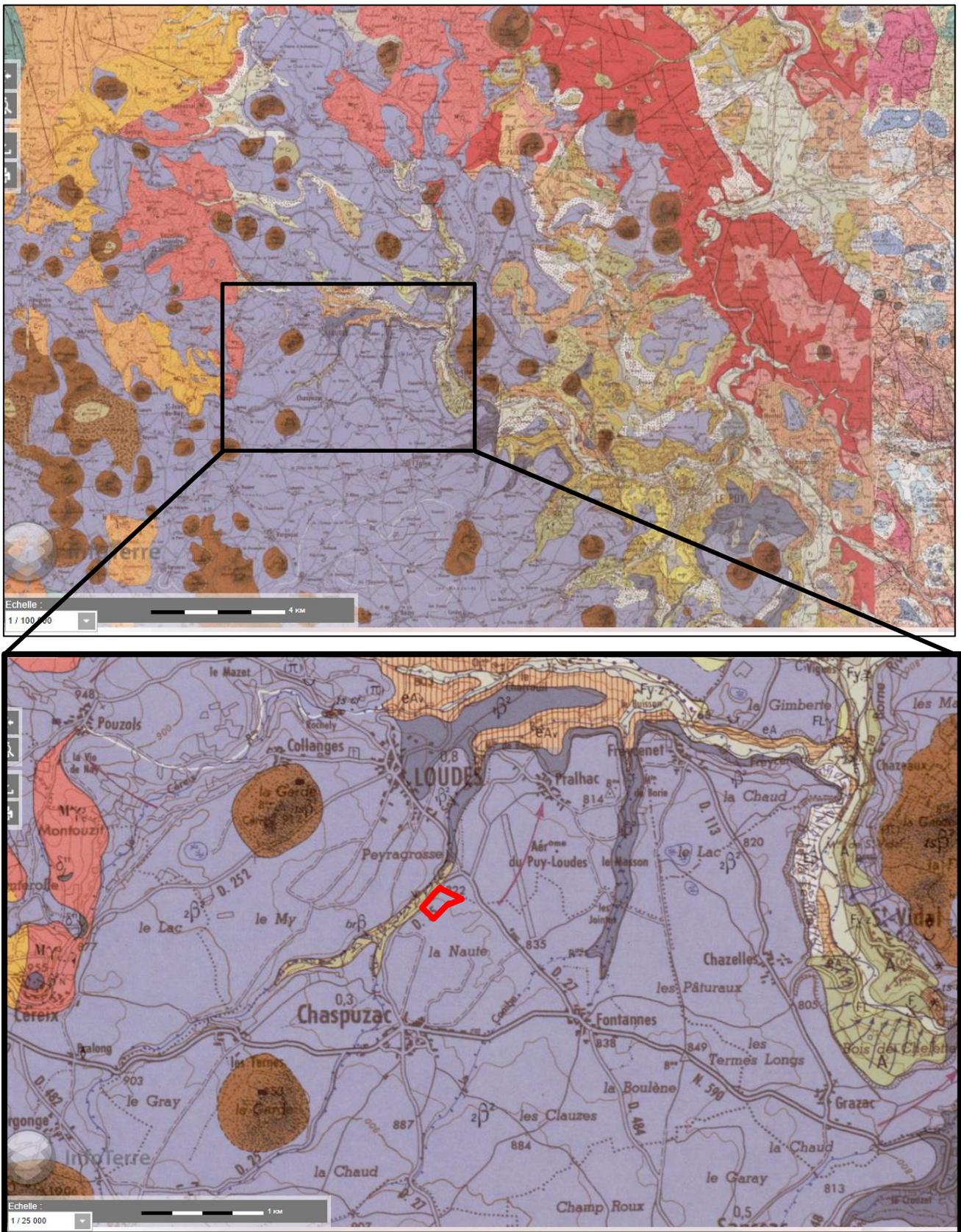


Figure 17 : Extrait de la carte géologique de Le Puy au 1/50 000 (source : Infoterre ; BRGM)

Hydrographie

L'emprise du projet ne contient aucun réseau hydrographique identifié par les autorités ni aucun fossé ou écoulement reconnu sur le terrain.

Au Nord du projet, un cours d'eau classé, le ruisseau de Say, est référencé dans la cartographie des cours d'eau du département de la Haute-Loire :

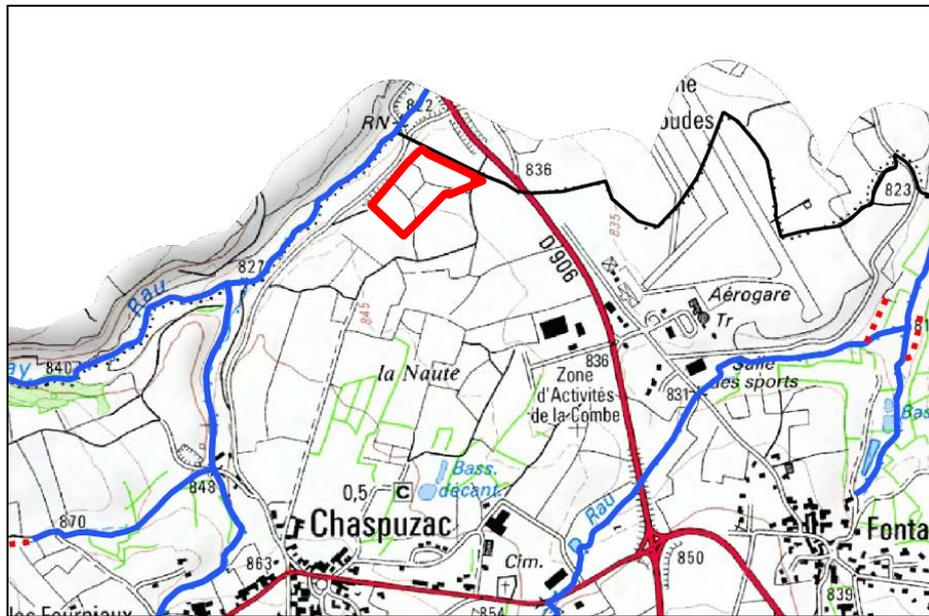


Figure 18 : Extrait de la cartographie des cours d'eau après expertise sur la commune de Chaspuzac (source : DDT4 ; réalisée le 14/12/18)

Hydrogéologie

La banque de données du sous-sol du BRGM (BSS) référence 5 ouvrages dans un rayon de 3 km autour du site du projet :

- Deux captages :
 - BSS001XJFH à Fontannes au Sud-Est du projet (commune de Chaspuzac), altitude 835 m, profondeur non référencée, dont les périmètres de protection sont très éloignés du projet ;
 - BSS001XJFN à Montbonnet au Nord-Ouest du projet (commune de Bains), altitude 878 m, 66 m de profondeur, dont les périmètres de protection ne sont pas référencés mais sont très probablement très éloignés du projet ;
- Trois forages :
 - BSS00AXJFK à Fontannes au Sud-Est du projet (commune de Chaspuzac), altitude 850 m, 72 m de profondeur, non exploité pour l'eau collective ;
 - BSS00AXJFL à Fontannes au Sud-Est du projet (commune de Chaspuzac), altitude 851 m, 42 m de profondeur, non exploité pour l'eau collective ;
 - BSS00AXJFM à Fontannes au Sud-Est du projet (commune de Chaspuzac), altitude 843 m, 42 m de profondeur, non exploité pour l'eau collective.

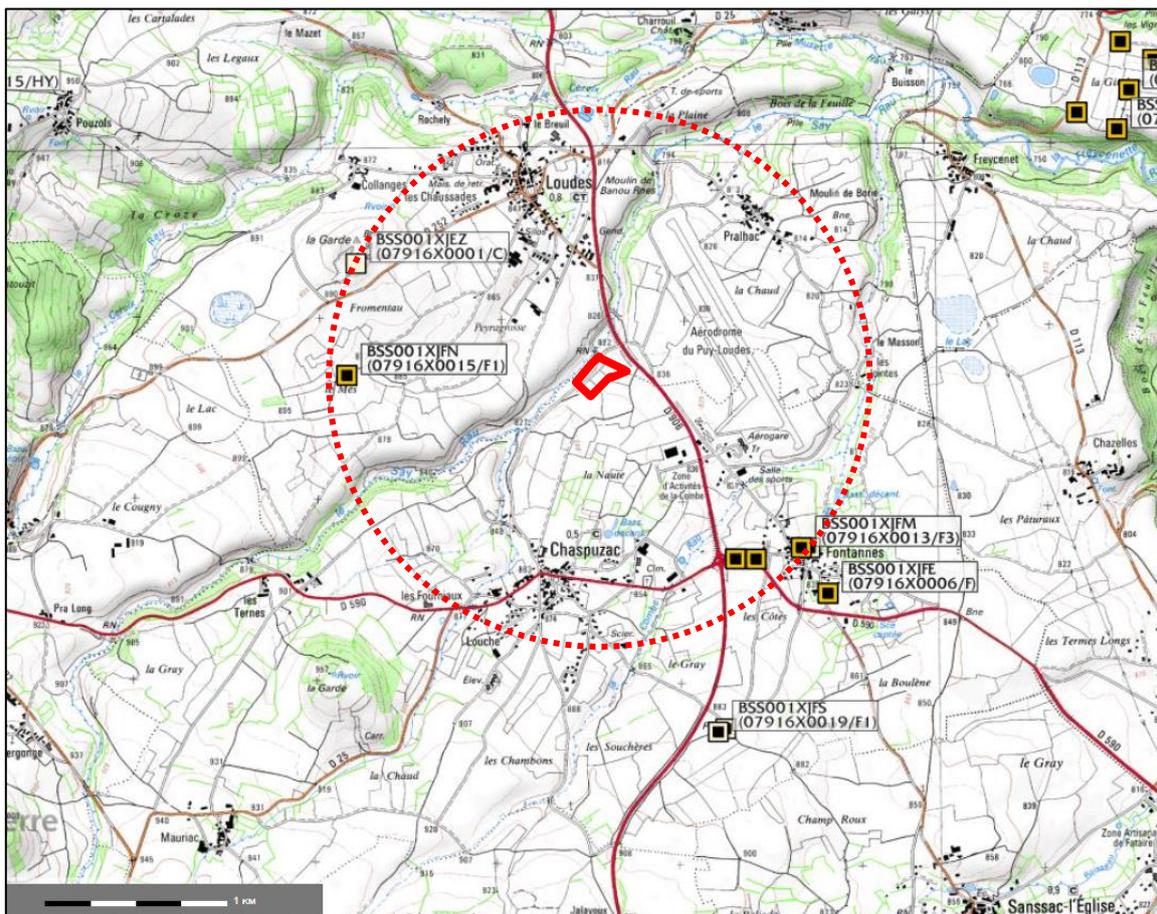


Figure 19 : Extrait de la base de données du sous-sol du BRGM (BSS) sur laquelle figure les captages, forages et autres excavations autour du site du projet (le cercle rouge a un rayon de 3 km autour du projet ; source : Infoterre)

6.2.2 Occupation des sols

Les parcelles retenues pour le projet sont comprises dans l'emprise de la ZA de Combe depuis l'aménagement de cette dernière ; elles sont entièrement viabilisées (réseaux humides, réseaux secs, voirie).

Dans l'attente de leur aménagement, l'entretien est assuré par de l'éco pâturage (vache laitière et/ou chevaux selon les saisons et les disponibilités des éleveurs).

Le site du projet est constitué d'anciennes parcelles agricoles dont les limites étaient marquées par des murets de pierre sèches (pierres extraites des champs pour faciliter les travaux agricoles). Des traces de ces murets sont encore visibles sur le site ; ils sont souvent marqués par une végétation d'opportunité (ronces, aubépine, sureau, épine noire, frêne) qui forme un petit linéaire de verdure.

Sur le site du projet il n'existe :

- aucune mare, ni zone humide, ni ruisseau (même temporaire ; cf. cartographie DDT43) ;
- aucun site ou sol pollué (cf. Base BASIAS/BASOL du BRGM) ;



Figure 20 : Photos du site en Juillet 2020, illustrant l'occupation des sols à l'état initial (source : AB2R)

6.2.3 Habitats naturels

Des rémanences de haies de clôtures des anciennes parcelles agricoles sont encore identifiables sur le site du projet ; elles sont essentiellement constituées des buissons et arbres à feuilles caducs qui se sont développés dans les interstices des anciens murets de séparation.

Les habitats que faune et flore peuvent trouver dans ces linéaires de verdure sont rares ; le véritable réservoir de biodiversité se trouve au Nord du site dans la vallée du ruisseau de Say qui dispose d'une bien plus grande diversité d'habitats propices à une multiplicité d'espèces.

Compte tenu de l'occupation des sols (Zone d'Activités aménagée, parcelle éco pâturée) et l'absence de milieu humide au sein du projet, il n'a pas été réalisé d'inventaire floristique et faunistique sur les parcelles concernées par le projet.

Ce type de terrain et l'urbanisation actuelle du site ne peut révéler une grande biodiversité, par opposition à la vallée du Say au Nord de la ZA de Combe qui bénéficie d'un cadre préservé.

Compte tenu du milieu retenu pour le projet et de son environnement immédiat, la biodiversité y est très faible. L'enjeu faunistique et floristique est non significatif sur le secteur d'étude.

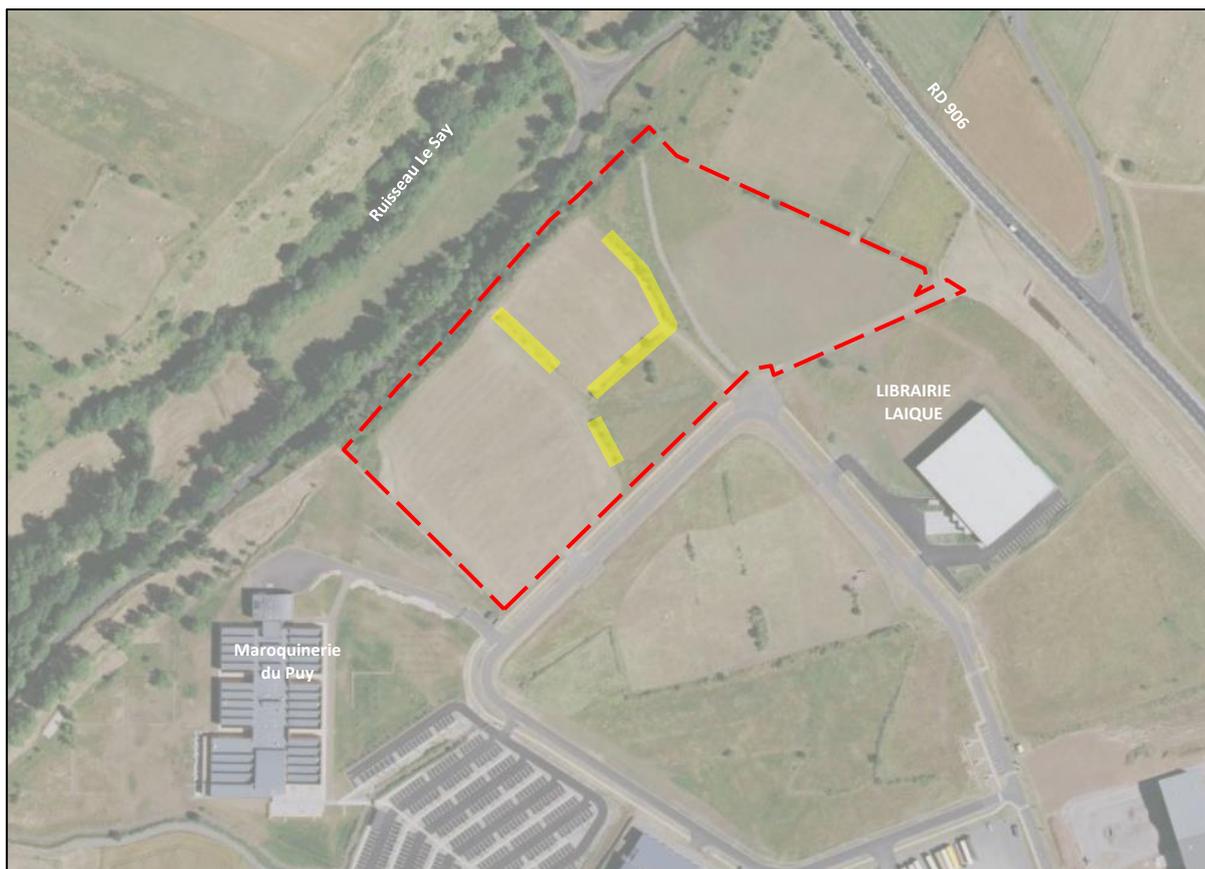




Figure 21 : Photos aériennes du site en été et au printemps (source : Géoportail et Tricot Architecture)

6.3 Patrimoine naturel

Les cartographies sur le patrimoine naturels sont extraites des géoportails gouvernementaux (geoportail.gouv.fr et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

Les parcelles concernées par le projet ne se trouvent dans aucun périmètre de zones naturelle protégées.

Les zones les plus proches, dans un rayon de 5 km sont :

- ZNIEFF de type II n° 830007466 : Devès (1) ;
- ZNIEFF de type I n°830016066 : Lac de Freynecet (2) ;
- ZNIEFF de type I n° 830020314 : Loude - Garde (3) ;
- ZNIEFF de type I n° 830020310 : Marais de Loudes (4) ;
- ZNIEFF de type I n°830020313 : Garde de Chaspuzac (5) ;
- ZNIEFF de type II n° 830020587 : Bassin du Puy - Emblavez (6) ;
- ZNIEFF de type I n° 830002108 : Vallée de la Borne vers St Vidal (7) ;

Les zones NATURA 2000 les plus proches sont à :

- 7 km au Sud-Ouest (Marais de Limagne – FR8301077 ; (8) ;
- 8 km au Sud-Est (Grotte de la Denise – FR8302007 ; (9).

En conséquence, le projet n'aura aucune incidence sur la destruction d'espèces végétales protégées. Il n'aura pas d'impact négatif sur une ZNIEFF, ni sur un site NATURA 2000, ni sur une autre zone naturelle protégée.

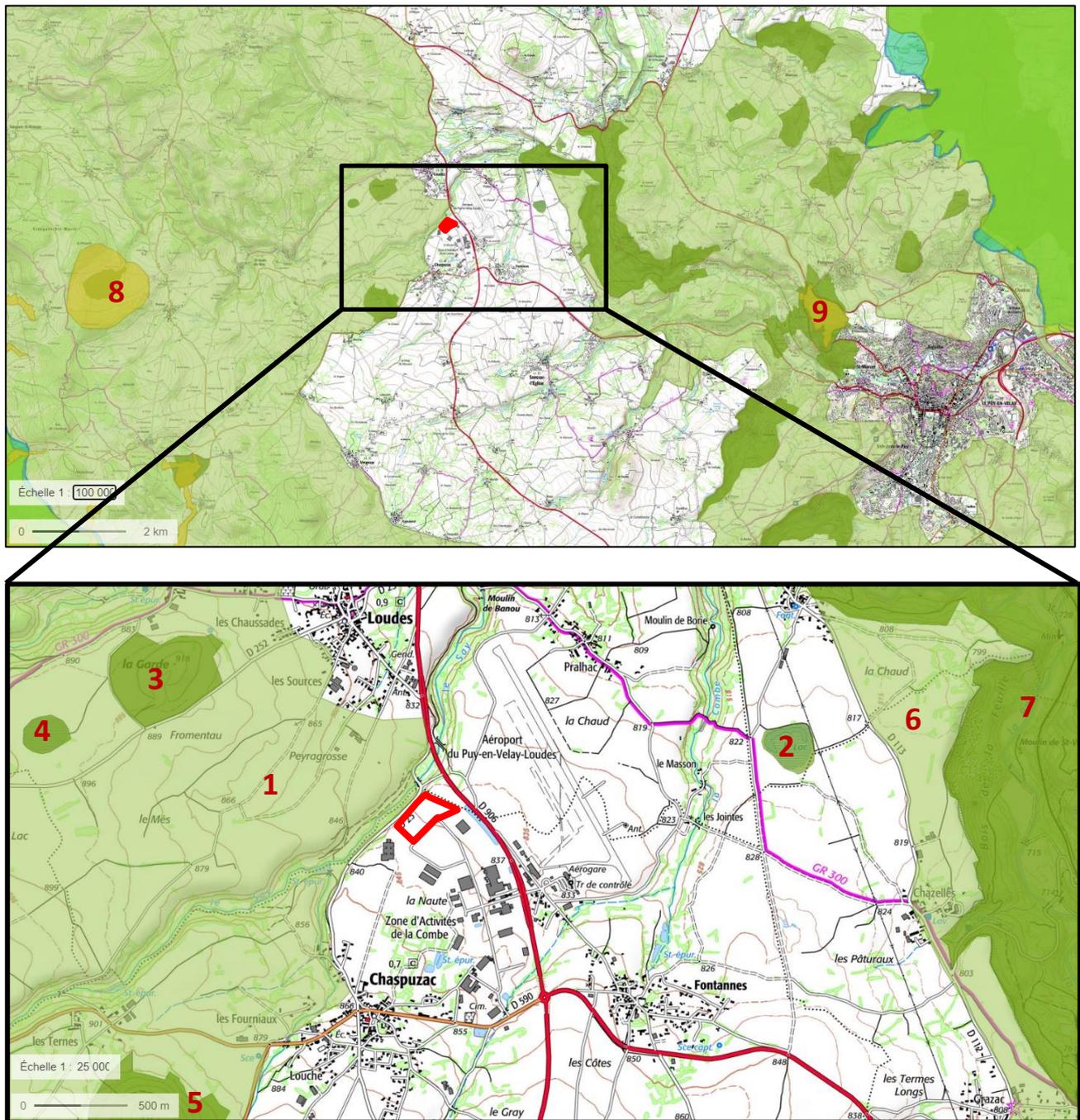


Figure 22 : Situation du site du projet par rapport aux zones protégées (source : Géoportail.gouv.fr croisé avec le portail cartographique de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en date du 21/09/2020 ; https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

7 LE PROJET LOU-LEGUMES A CHASPUZAC

L'objectif de l'entreprise LOU-LEGUMES est de relocaliser la production de champignon frais sans pesticide ; la majeure partie de la production étant importée de Pologne et des Pays-Bas.

Le premier site de production a ouvert ses portes en 2015 en Bretagne (Poilley – 35). Avec une croissance annuelle à deux chiffres, LOU-LEGUMES a aujourd'hui besoin d'augmenter sa capacité de production pour répondre à la demande.

Le projet de Chaspuzac va permettre à l'entreprise LOU-LEGUMES d'avoir un nouveau site de culture pour approvisionner principalement le marché de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le site assurera également une fonction logistique pour livrer l'ensemble de ses clients du Sud de la France. Le site de Chaspuzac se base sur le modèle du site de Poilley qui emploie 150 personnes en CDI.

Le bâtiment prévu, d'environ 12 000 m², sera composé d'une partie culture, d'une partie conditionnement (champignon vendu en barquettes) et d'une partie expédition. Il sera à vertu écologique (installation de panneaux solaires, dispositions prévues concernant la consommation d'eau, prise en compte de la biodiversité). L'activité n'est pas polluante.

L'objectif de production sur le site de Chaspuzac est de 13 000 tonnes par an à horizon 2023. Dans un premier temps, 4 500 tonnes seront produites par an grâce aux 22 salles de culture prévues.

A terme, l'activité devrait permettre la création de 180 emplois en CDI, en activité permanente. Le travail se fait sans bruits ni odeur. Compte tenu des savoir-faire exigés pour l'activité, un personnel qualifié sera nécessaire. Une formation qualifiante sera organisée pour une intégration en douceur des salariés à partir de 2022 (recrutement de 40% de l'effectif dans un premier temps puis par tranche successive de 20% afin de permettre une formation progressive des salariés).

Le permis de construire a été déposé en Juillet 2020 pour une livraison du bâtiment sur le 4^{ème} semestre 2021. Le coût global des travaux est d'environ 8 650 000 € HT.

La construction du bâtiment est financée par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay sous forme d'un crédit-bail, l'entreprise LOU-LEGUMES finance le process et assurera le recrutement et la formation des futurs employés.

Il s'agit d'un projet économique majeur et déterminant pour la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et plus largement pour le développement économique du département de la Haute-Loire.